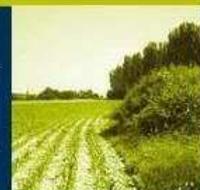
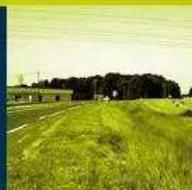


Pôle économique ATLANSEVRE



# LIVRET D'ACCUEIL aux entreprises



## ÉDITO

Le département des Deux Sèvres bénéficie d'un tissu économique diversifié et d'un positionnement géographique stratégique dans le grand ouest qui constituent des atouts importants. Son développement économique futur, et celui de notre territoire en particulier, passe par l'existence d'infrastructures et de surfaces adaptées qui permettent l'implantation d'activités innovantes et respectueuses de l'environnement.

Consciente de cette nécessité, la communauté de communes Arc En Sèvre a décidé, dès sa création, de se doter de la compétence et des moyens nécessaires, avec comme point de départ le schéma directeur de développement du pôle économique Atlansèvre. Ainsi la communauté de communes poursuit elle la viabilisation de ce pôle qui représentera à terme 450 hectares de terrains viabilisés, dont 25 embranchés fer.

Idéalement positionné, à la croisée des autoroutes A10 et A83, le pôle économique Atlansèvre a déjà répondu à la demande de visibilité, accessibilité et qualité de nombreuses entreprises. Soyez les prochains à le rejoindre.

**Léopold MOREAU**  
**Président de la communauté de communes Arc En Sèvre**

## SOMMAIRE

Présentation  
page 3

Une localisation stratégique  
page 4

Carte isochrone  
page 5

Les terrains  
page 6

La démarche environnementale  
page 7

Les services  
page 8





## PRÉSENTATION



La communauté de communes Arc En Sèvre poursuit le développement de ses zones d'activités pour augmenter ses capacités d'accueil.

Les zones d'activité préexistantes (zone du Centre Routier notamment) ont été intégrées dans le projet global du schéma directeur. Ainsi, elles ont bénéficié de la démarche qualité environnementale voulue par la communauté de communes, notamment par la requalification paysagère dont elles ont fait l'objet.

Les zones en développement ou récemment viabilisées ont été aménagées selon la charte en vigueur avec notamment des noues pour la gestion des eaux pluviales, des allées mixtes pour favoriser des modes de déplacement doux et important taux de végétalisation.

Les terrains disponibles sont :

- **IDEALEMENT SITUES,**
- **DANS UN CADRE PAYSAGER RICHE,**
- **PARFAITEMENT EQUIPES ET DESSERVIS.**



## NOS PARTENAIRES

### Les Communes

La communauté de communes Arc En Sèvre est composée de 9 communes : Augé, Exireuil, François, La Crèche, Nanteuil, Saint-Maixent l'Ecole, Romans, Saint-Martin de Saint-Maixent, Saivres.

---

### Le Conseil Régional

La communauté de communes Arc En Sèvre a signé une convention avec le Conseil Régional dans le cadre du schéma régional de développement économique.

---

### Les Chambres Consulaires

Arc En Sèvre travaille en lien permanent notamment avec la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre des Métiers.

---

### Vous

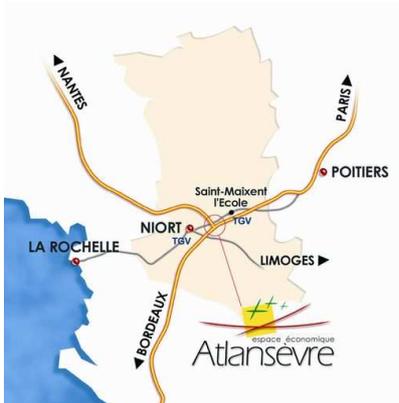
Chaque nouvelle entreprise désireuse de s'installer que le pôle économique Atlansèvre est accompagnée tout au long de son projet d'implantation pour faciliter son installation.

---



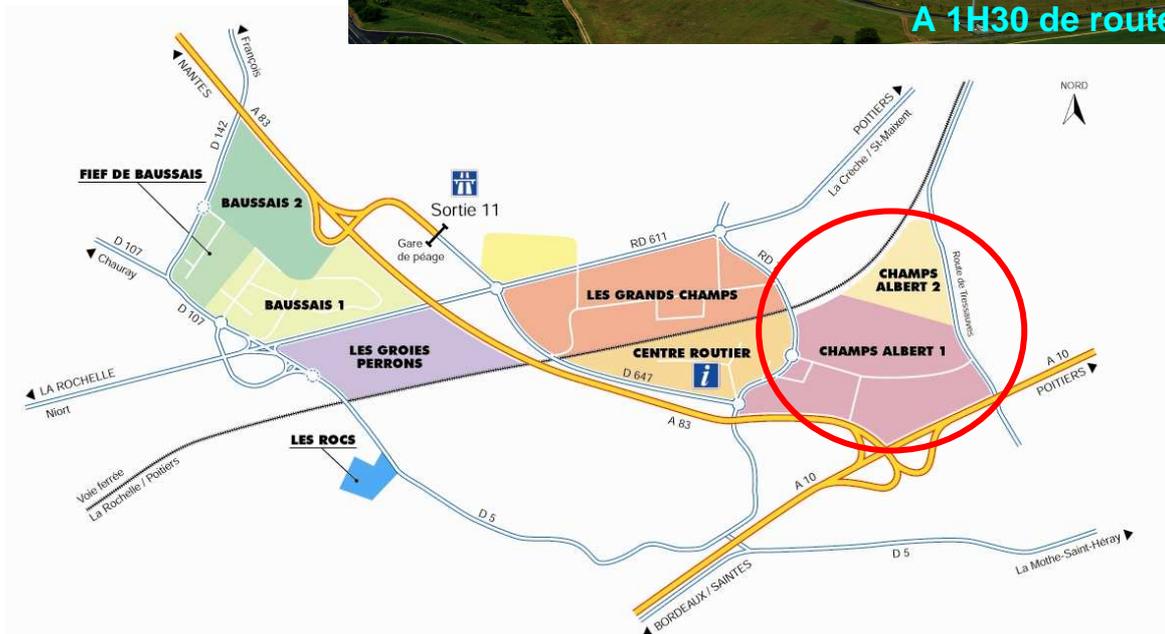
## UNE LOCALISATION STRATÉGIQUE

Le pôle économique Atlansèvre jouit d'une localisation privilégiée dans le Grand Ouest :

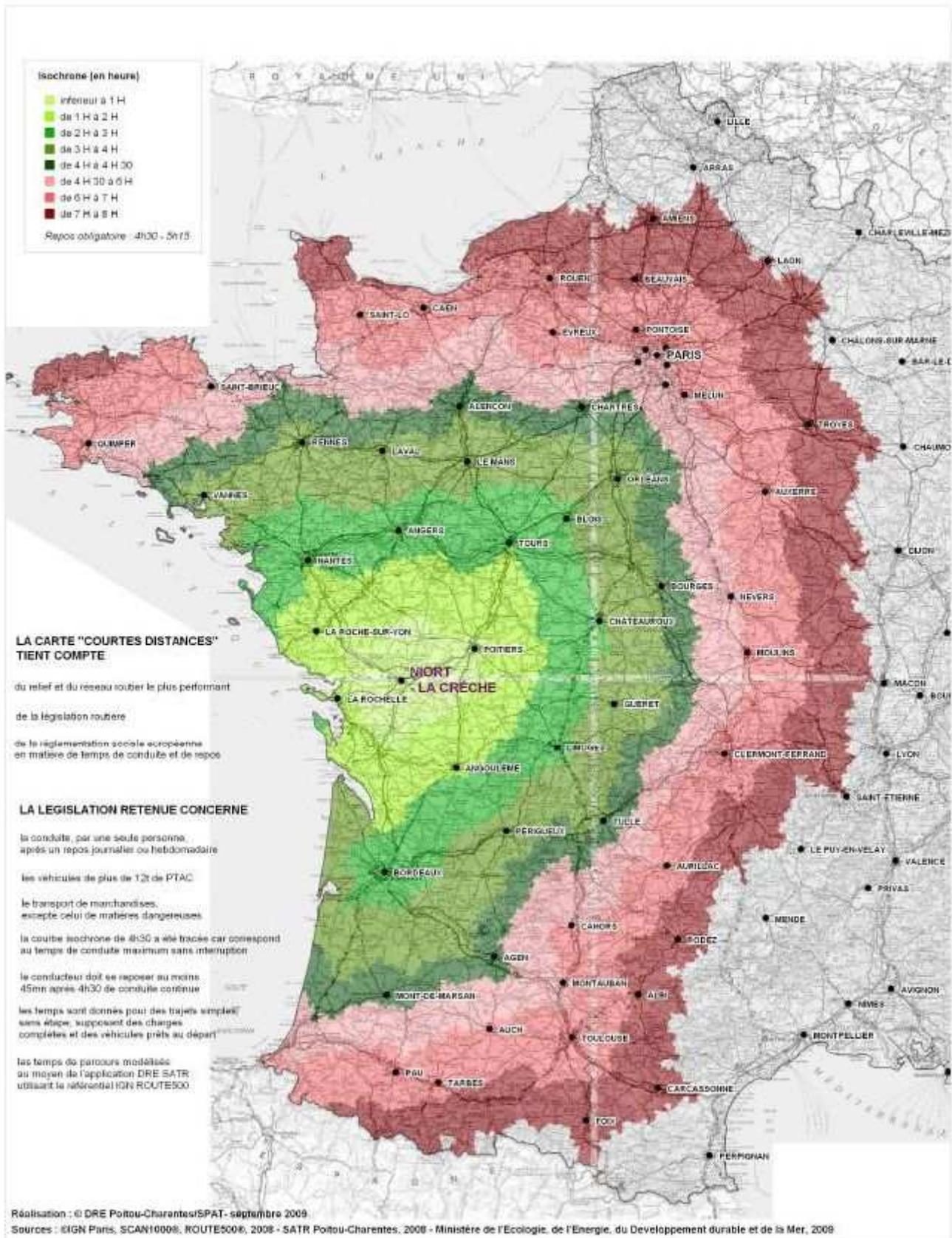


Accès directs aux autoroutes A10 et A 83  
 Accès direct à la RN11 (Poitiers – La Rochelle)  
 A 2H30 de Paris en TGV et 4H30 par route

A 2H00 de route de Bordeaux,  
 A 1H30 de route de Nantes



# CARTE DES TEMPS MINIMA D'ACHEMINEMENT DES MARCHANDISES PAR ROUTE (Départ de Niort-La Crèche)





## LES TERRAINS

### Disponibilité

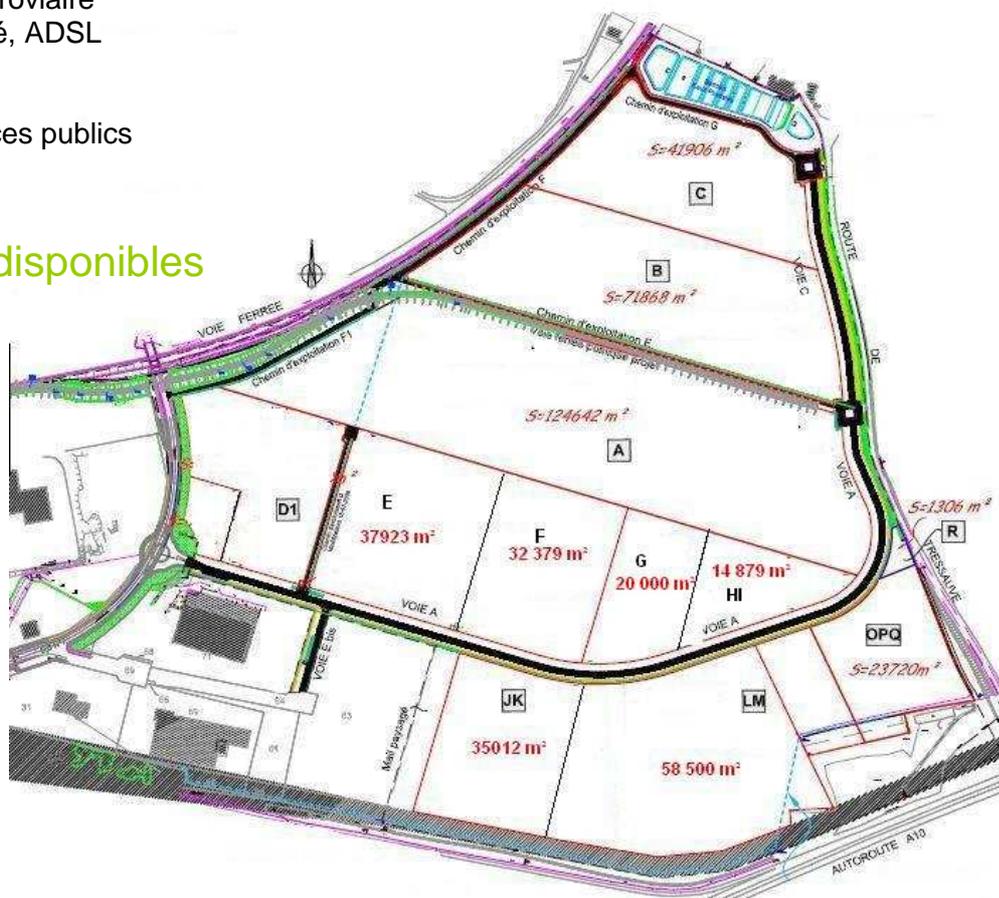
Superficie totale : 60 hectares  
 Superficie cessible : 50 hectares

### Equipements des parcelles

Desserte routière, autoroutière et ferroviaire  
 Raccordements : eau, gaz, électricité, ADSL  
 Assainissement séparatif  
 Pistes piétonnes et cyclables  
 Aménagement paysagers des espaces publics

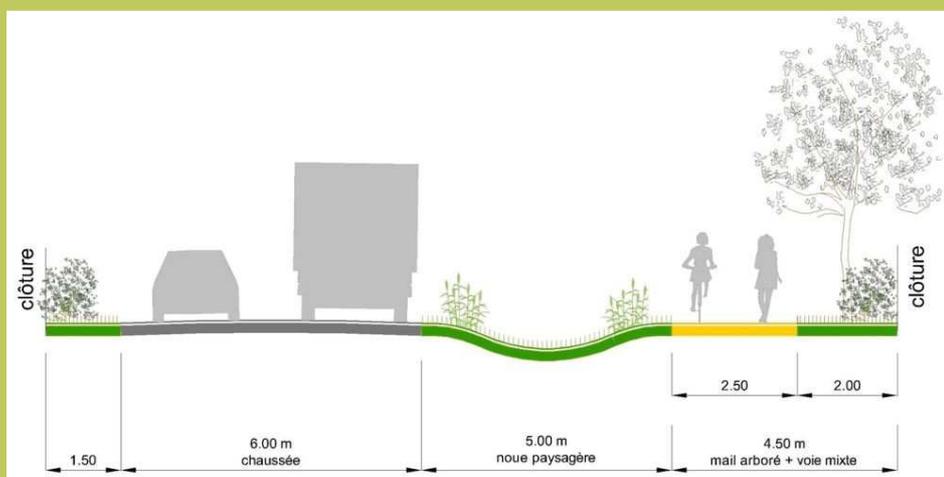
### Superficie des parcelles disponibles

De 0,5 à 25 hectares





## NOTRE DEMARCHE ENVIRONNEMENTALE



**La communauté de communes Arc En Sèvre a décidé d'inscrire l'aménagement du pôle Atlansèvre dans une démarche active et volontaire de préservation de l'environnement, en se focalisant sur plusieurs thèmes particuliers :**

- LA GESTION DES EAUX PLUVIALES,
- LES TRANSPORTS ET INFRASTRUCTURES,
- LES PAYSAGES ET LE CADRE DE TRAVAIL

**Pour s'installer, il vous faudra donc respecter :**

- LES DISPOSITIONS DU PLU,
- LES ANNEXES TECHNIQUES DU CAHIER DES CHARGES DE CESSIION DE TERRAIN,
- LA CHARTE PAYSAGERE D'ATLANSEVRE

A cet effet, vous bénéficiez gratuitement d'une mission de conseil auprès d'un architecte urbaniste mandaté par la communauté de communes



## LES SERVICES

### COMMUNICATION

Dès votre implantation vous bénéficierez gratuitement :

- D'une page internet dédiée sur notre site : [www.atlansevre.fr](http://www.atlansevre.fr) (avec géolocalisation)
- De diffusion d'articles sur la lettre d'information mensuelle (3000 abonnés),
- De la parution de pages d'actualités concernant votre entreprise sur la gazette communale et intercommunale,

### ANIMATION

Le **Club des Usagers Atlansèvre Entreprises** vous permet de rencontrer les autres dirigeants du pôle économique et d'échanger sur les problématiques liées au territoire.

### RECRUTEMENT

Le **Relais Services Publics**, service de la communauté de communes, vous propose des CV de salariés ou demandeurs d'emplois locaux correspondant à vos recherches de recrutements.

### HOTELLERIE RESTAURATION

Un ensemble de **professionnels de la restauration et de l'hôtellerie** vous accueille sur le pôle économique Atlansèvre ou à proximité.

### SALLES DE CONFERENCE

Plusieurs **salles de séminaire et de conférence**, modulables de 25 à 600 places, sont disponibles à la location, avec services de traiteurs et équipements de projection.

Pour votre implantation,  
Contactez Emmanuelle Béri  
Tel : 05 49 25 83 15  
[atlansevre@orange.fr](mailto:atlansevre@orange.fr)

